



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2015**

**Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD
Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE
- Patrick LYOT - Roland SCHULTZ**

Convoqués en séance ordinaire le 26 juin 2015 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Jean-Marc TRAHAND à Christiane DUVERNAY - Valérie TARDY à M-Thérèse LAGRANGE

Absent excusé : Thibaut FOUGERAS - Absent : Pierre-Yves FICHET

Désignation d'un secrétaire de séance : Patrick LYOT

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 27/05/2015, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

1. Régularisations de vente de terrains
2. CAMVAL - convention déplacements doux (maintenance et entretien des aménagements cyclables)
3. Synthèse sur le financement de l'opération « aménagement d'une boulangerie/supérette »
4. Participation financière pour la fête patronale
5. Rapports 2014 :
 - Rapport annuel du délégataire Lyonnaise des Eaux
 - Rapport sur le Prix et Qualité du Service - Assainissement collectif et non collectif
 - GrDF
6. Devis
7. Informations diverses

Mme le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

- Plan de relance du Conseil Général - courrier du 23/06/2015

1^{ER} POINT : RÉGULARISATIONS DE VENTE DE TERRAINS

1. ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE D'IGÉ ET M. GILLES PONCEBLANC

Mme le Maire expose :

En 2008, il a été consenti d'un commun accord entre la Commune et M. Gilles Ponceblanc, la réalisation d'un élargissement de la Route de La Bruyère.

Cependant et à ce jour, l'acte notarié n'a pas été établi. Il convient donc de régulariser ce dossier afin de permettre à M. Gilles Ponceblanc la vente de sa propriété.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'échange de parcelles suivant :

- ⇒ La commune cède à Gilles Ponceblanc la parcelle G 687 pour 214 m² issue du domaine public,
- ⇒ Gilles Ponceblanc cède à la commune 648 m² issus des parcelles cadastrées A 222 et A 224.

DIT que cet échange se fera sans soulte et **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de la Commune,

2. RÉGULARISATION D'UN BORNAGE - PROPRIÉTÉ BRETON AU MARTORET

Mme le Maire expose :

En 2003, il a été consenti d'un commun accord entre la Commune et M. Paul Dailly, la réalisation d'un élargissement de l'Impasse en Bourdeau. La commune aurait dû faire l'acquisition de l'angle Nord/Ouest de la parcelle section B n° 530 pour 21 m². Depuis, ladite parcelle a été vendue et acquise par M. Thomas BRETON.

Cependant et à ce jour, l'acte notarié n'a pas été établi. Il convient donc de régulariser ce dossier.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE la vente à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée B n° 530 pour 21 m² et appartenant à M. Thomas BRETON et **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de la Commune,

2^{ème} POINT : CAMVAL - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE RELATIVE À L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES COMMUNAUTAIRES

Madame le Maire rapporte :

Dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace communautaire », la CAMVAL réalise des aménagements cyclables d'intérêt communautaire. La CAMVAL ne dispose pas de services techniques pour assurer la maintenance et l'entretien de ces aménagements cyclables.

Dans un souci de bonne organisation des services, il est utile de procéder à une mise à disposition des services municipaux au bénéfice de la CAMVAL afin d'assurer la maintenance et l'entretien des aménagements cyclables sans pour autant exonérer la CAMVAL de ses responsabilités et de son autonomie de gestion. Les conditions de remboursement par la CAMVAL au profit de la commune des frais de fonctionnement du service ou des agents mis à disposition sont fixées de la manière suivante :

	Coût unitaire horaire
Main d'œuvre avec véhicule et petit outillage	26.28 €
Balayeuse aspiratrice (main d'œuvre comprise)	93.00 €

La commune adressera annuellement un état des heures effectuées.

Exposé entendu, le conseil municipal, 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

PREND ACTE de la convention de mise à disposition de service relative à l'entretien des aménagements cyclables communautaires et AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

3^{ème} POINT : SYNTHÈSE SUR LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION « AMÉNAGEMENT D'UNE BOULANGERIE »

Mme le Maire présente le décompte final de l'opération pour l'aménagement d'une boulangerie-supérette s'élevant à 713 015 € TTC et financé par :

Un emprunt de 200 000 € (le remboursement des annuités sont prises en charge par les loyers)

Une ligne de trésorerie de 200 000 € (entièrement remboursée à ce jour)

Des subventions pour un montant total de 210 887 €

Le remboursement de la TVA pour 109 650 €

4^{ème} POINT : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA FÊTE PATRONALE

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire l'animation proposée lors de la Fête Patronale du 24 août 2014, à savoir :

Animation l'après-midi proposée par M. Guy BONNETAIN à Azé - balades en calèche consistant en 3 calèches attachées les unes aux autres pouvant transporter 5 à 7 personnes par calèche pour un coût total de 240 €.

Exposé entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil :

APPROUVE l'animation proposée par M. Guy BONNETAIN pour un coût de 240 €.

5^{ème} POINT : RAPPORTS 2014

Présentation par M. GROSJEAN

- ✓ Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Mâconnais
 - Prix de l'eau TTC pour 1m³ **non assaini** = 3.0598 € soit une hausse de 1.85 % par rapport à 2013 (3.0043 €)
 - Volume facturé aux abonnés = 502 520 m³ soit une hausse de 4.8 % par rapport à 2013 (482 307 m³)
 - Linéaire du réseau = 252.49 km
- ✓ Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (service délégué à Suez Environnement - Lyonnaise des Eaux)
 - Service Assainissement Collectif
 - Prix de l'eau TTC pour 1m³ **assaini** = 1.84 € soit une hausse de 1.10 % par rapport à 2013 (1.82 €)
 - Nombre d'abonnés = 391 soit une hausse de 4.6 % par rapport à 2013 (374)
 - Service Assainissement Non Collectif (données du 24.12.2009 suivant signature de la délégation - Les rémunérations sont révisées suivant un indice)
 - Redevance contrôle bon fonctionnement = 6.67 € HT/an
 - Rémunération du contrôle supplémentaire = 80 € HT
- ✓ Rapport annuel du délégataire
 - 391 abonnés au 31.12.2014
 - 43 675 m³ facturés
 - Capacité de traitement en équivalent/habitant : Lagune 720 EH - Filtre à roseaux 350 EH
 - Linéaire total du réseau en ml : 11 405 soit une hausse de 7.5 % par rapport à 2013 (10 608 ml)

Présentation par Mme le Maire

- ✓ GrDF
 - Longueur du réseau = 8 543 m (identique à 2013)
 - Nombre de points de livraison = 211 (197 en 2013)
 - Quantités de gaz consommées (en MWh) = 4 219 (5 668 en 2013)
- ✓ SITUM - Syndicat Intercommunal des Transports Urbains du Mâconnais
 - Gestion des réseaux urbain et interurbain entre la commune et le cœur de ville de Mâcon

Mme le Maire rappelle que les rapports sont consultables au secrétariat de mairie.

Rapport des délégués (MM GROSJEAN et SCHULTZ) de la réunion du 02.07.15 du comité syndical du SYDESL

- Aucune réalisation n'est prévue sur Igé en 2015.
- Il est recommandé de prévenir le SYDESL assez longtemps à l'avance pour tous travaux concernant des lotissements.
- Modification du règlement d'intervention concernant le remplacement des matériels vétustes et l'entretien pour les dépannages
- Pour Igé :
Travaux 2013 (BTS Bourg - Passage de la Fontaine Rabot) : 19 700 €
Travaux 2014 (EP Rue St Germain et Place de l'église) : 38 000 €

6^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- Cuve à fuel double paroi : devis Pièces Auto St-Laurent 1 226.76 € HT et Bouilloux SARL 1 595 € HT - Accord à l'unanimité pour le devis à 1 226.76 € HT.
- Remise en place d'une bordure avaloir et changement d'un tampon : devis ETS pour 580 € HT et 905 € HT - Accord à l'unanimité.
- Mesure en totalité des voiries communales : devis Cabinet Branly pour 1 155 € HT et Cabinet GELIN pour 2 000 € HT - Accord à l'unanimité pour le devis à 1 155 € HT.
- Talus du stade (nivelage de la plate-forme) : un devis a été reçu de la SARL GREUZARD pour 2 180 € HT. En attente d'autres devis pour une meilleure mise en concurrence.
- Aménagement de la Placette Claude Pain : devis CORTAMBERT TP pour 5 993.82 € HT et ETS pour 6 805.60 € HT. Il est décidé de revoir cet aménagement.

- ASA - travaux en Belouze.

La parole est donnée à M. SCHULTZ, Président de l'ASA.

Au fil du temps, le tracé d'un chemin communal situé en Belouze a été dévié dû au passage des usagers et se retrouve de ce fait sur une propriété privée (celle de M. Serge FICHET). Cette personne demande le rétablissement du tracé pour 145 mètres empiétant sur sa propriété.

Ce chemin se trouvant dans le secteur de l'ASA, les travaux seront à partager entre la commune et le syndicat.

M. le Président a reçu deux devis : ETS pour 15 694.80 € HT et CORTAMBERT TP pour 27 756.01 € HT.

Après discussion et concernant uniquement la part incombant à la commune, il est décidé à l'unanimité de retenir le moins-disant.

- Signalisation routière

La parole est donnée à M. BUONO

Devis Signaux Girod = 4 panneaux « Commune vigilante » pour 530.64 € HT - Accord à l'unanimité

7^{ème} POINT : PLAN DE RELANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Mme le Maire fait part à l'assemblée du courrier du 23 juin 2015 du Président du Conseil Général de Saône-et-Loire concernant le vote des conseillers départementaux d'un plan d'urgence pour accompagner les communes dans leurs projets. Il s'agit là d'une enveloppe exceptionnelle de 4 millions d'euros pour relancer l'emploi et soutenir les entreprises locales. A cette annonce, la commune doit être réactive pour déposer un dossier de demande d'aide exceptionnelle pour des travaux d'investissement.

Dans cette optique, Mme le Maire invite les membres de la commission Voirie à se réunir le mercredi 08 juillet 2015 à 18h30 afin de soumettre un projet d'investissement.

8^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Rue du Tacot - une réunion sera programmée avec les riverains en septembre afin de faire le point sur les délaissés de voirie.
- ⇒ Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme VERNEAU, Présidente du Foyer Rural.
- ⇒ Rythmes scolaires - Mme LAGRANGE fait le point sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de l'année scolaire écoulée. La reconduction est prévue pour l'année scolaire 2015-2016 avec quelques modifications minimales.
- ⇒ Sur proposition de la commission Tourisme, il sera organisé des balades sur la communes avec visites guidées de 9 h 00 à 11 h 00 les 16 juillet - 06 et 20 août 2015.
- ⇒ M. BERTHOUD fait part à l'assemblée d'un acte de vandalisme à la cave coopérative. La bâche contenant les effluents viticoles a été volontairement percée.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 H 35.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 11 septembre 2015 à 20 h 00.